AVIS PUBLIC

Édition du 21 octobre 2023

À TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
Conformément au règlement numéro 0667-2016

Prenez avis que le 6 novembre 2023, à compter de 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, à l'hôtel de ville, située au 87, rue Principale à Granby, se tiendra une séance du conseil municipal de la Ville de Granby et au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante :

1. (2023-80249)	*Nom du propriétaire :*	9446-0409 QUEBEC INC.
	Numéro de cadastre :	1 011 216 CQ
	Adresse civique :	722, rue Principale
	Nature et effets de la demande :	La demande de dérogation mineure vise à autoriser une enseigne sur poteau jusqu'à 3,45 mètres du bâtiment principal, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme est établie à un minimum 15 mètres. De plus, la demande vise à autoriser une hauteur hors-tout de l'enseigne jusqu'à 7,19 mètres, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme est établie à un maximum de 5 mètres. La demande vise également à autoriser l'enseigne jusqu'à 1,6 mètres de la ligne avant de terrain, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme est établie à un minimum de 3 mètres. Finalement, la demande vise à autoriser l'enseigne jusqu'à 0,25 mètre de la ligne latérale de terrain, considérant qu'en vertu du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme est établie à un minimum de 1 mètre. Le tout en référence au plan de localisation préparé par M. Philippe Lalonde, arpenteur-géomètre, sous le numéro de minute 1957, dossier de référence 230405, en date du 25 septembre 2023.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les Services juridiques au 450-776-8277 pendant les heures régulières d'ouverture de nos bureaux.

Donné à Granby, ce 20 octobre 2023.

La greffière adjointe,

Me Joannie Meunier